

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2019**

ABSENT : Mr E. DARMET **PRESENTS** : 13

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 20 août 2019

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : Décision modificative pour le transfère du budget assainissement à Loire Forez Agglo – Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur SOUZY informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget afin d'intégrer le transfert du budget assainissement à Loire Forez Agglo. Cette prévision a été faite mais sur le montant du résultat net. Or, il y a plusieurs écritures à passer avec l'excédent et le résultat cumulé d'investissement.

La commune va verser à Loire Forez Agglo le résultat de 50 272.69 Euros qui reversera à la commune un trop perçu de 17 219.14 Euros qui correspond au déficit d'investissement. La commune aura transféré le budget assainissement avec un résultat excédentaire de 33 053.55 Euros.

REHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur PONVIANNE donne compte rendu de la réunion de la commission d'appel d'offres.

Il rappelle ensuite la délibération du 20 août 2019 autorisant le lancement de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux selon la procédure de l'appel d'offre ouvert. Le programme de travaux porte sur 13 lots et les critères de jugement des offres avec une pondération de 60 % sur le prix des prestations, 20 % la valeur technique de l'offre et 20% sur les délais d'exécution de l'entreprise pour mener à bien les travaux de ce lot. La date limite des offres de prix a été fixée au jeudi 26 septembre 2019 à 12 heures.

<i>Lots</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Offre € HT</i>
Lot n°1 - Démolition	Entreprise CHEVALIER	4 246.82
Lot n° 2 - Terrassement et réseau	Entreprise CHEVALIER	4 588.59
Lot n°3 – Maçonnerie	Entreprise CHEVALIER	41 072.51
Lot n° 4 - Charpente	Entreprise BOINON	9 576.24
Lot n° 5 – Métallerie	Infructueux	0
Lot n°6 – Menuiserie extérieure	Entreprise BOYER	24 593.56
Lot n°7 – Menuiserie intérieure	Infructueux	0
Lot n°8 – Plâtrerie - peinture	Entreprise PERRET	29 471.68
Lot n° 9 – Plomberie sanitaires	Entreprise DEMARE	10 304.40
Lot n°10 – Electricité ventilation	Entreprise CUISSON	11 804.40
Lot n°11 – Carrelage faïence	Entreprise ARCHIMBAUD	20 651.44
Lot n°12 – Revêtement de sol	Entreprise CHEMINAL	804.78
Lot n°13 – Isolation façades	Entreprise ARCHIMBAUD	30 798.42
	TOTAL	187 912.84 € HT

RESTAURATION SCOLAIRE – LOI EGALIM

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la société API RESTAURATION en charge de la restauration scolaire, qui informe de l'adoption de la Loi Egalim pour un engagement durable et un approvisionnement responsable. Le premier point de cette loi est de servir un repas végétarien par semaine. Le conseil Municipal est contre et en informera les parlementaires.

SOU DES ECOLES

Monsieur le Maire donne compte rendu du bilan de l'association et informe d'un projet de voyage tous les 2 ans. Un projet de classe découverte est en cours d'études pour un montant prévisionnel de 4 394 Euros sans transport.

INSTALLATION D UN BOITIER CONNECTE POUR LES SECOURS MEDICAUX D URGENCES

Monsieur le Maire informe de la possibilité de faire installer un boîtier connecté au stade de foot. Ce boîtier est connecté au service de secours, qui, depuis leur centre opérationnel, peuvent, si nécessaire éclairer le stade pour faire atterrir l'hélicoptère. Le coût est de 3 600 Euros TTC avec une maintenance annuelle de 250 euros. Possibilité de demander une subvention au titre de fonds de concours à Loire Forez Agglo pour un montant de 1 375 Euros. Une demande de devis sera également faite pour l'installation d'un défibrillateur en extérieur.

EXTENSION DE RESEAU

Monsieur le Maire informe qu'il y a sur la commune, plusieurs terrains constructibles qui ne sont pas desservis en électricité. Lors de l'établissement de la carte communale, la loi prévoyait que l'extension de réseau était à la charge des pétitionnaires, or cette loi a changé. A ce jour, l'extension est à la charge des communes mais avec possibilité de refus de financement. Le budget étant de plus en plus serré, le conseil municipal décide à la majorité de ne pas financer ces extensions.

CUISINE DE LA SALLE DES FETES

Mme MOREL prendra contact avec une entreprise pour une étude chiffrée.

REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : Réunion avec Loire Forez Agglo prévue le 24 octobre afin d'étudier le projet.

Commémoration du 11 novembre : La cérémonie aura lieu à 11 heures 30 devant le monument aux morts ; découverte de la plaque « Square du Souvenir » ainsi que du nouveau drapeau. La cérémonie sera suivie d'un apéritif dinatoire.

Le Maire, M. MIOMANDRE